

CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

Association ANGERS HOCKEY CLUB AMATEUR

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Total des fonds associatif négatif

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, L'ASSOCIATION ANGERS HOCKEY CLUB AMATEUR S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. A MON GROUPEMENT SPORTIF AFIN QUE LA SASP LES DUCS D'ANGERS PUISSENT EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE SAXOPRINT LIGUE MAGNUS LA SAISON 2017/2018, A SAVOIR :

- Revenir à un total de fonds associatif positif au 30 avril 2020 avec un résultat intermédiaire au 30 avril 2018 fixé a minima à 11 400 € et un résultat intermédiaire au 30 avril 2019 fixé a minima à 11 400 € ;
- Transmettre un nouveau budget prévisionnel (tableau Excel) avec dans l'onglet de la saison 2017-2018 avec un résultat attendu au 30 avril 2018 fixé a minima de 11 400 €.